

Saisissez votre recherche...



 FERMER

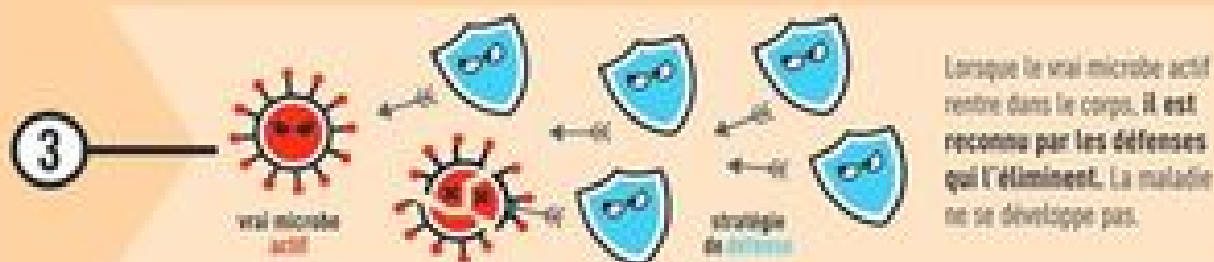
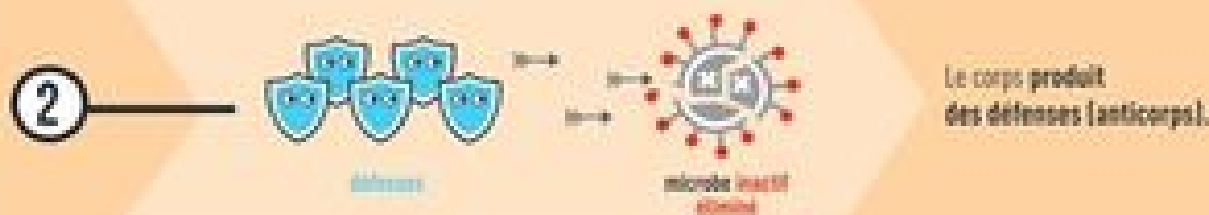
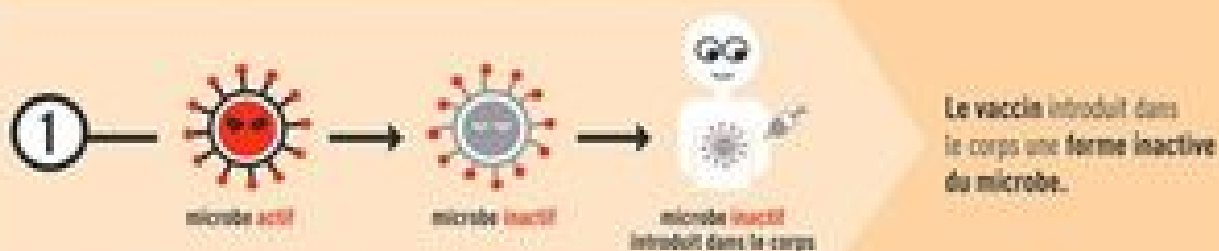


La vaccination

La vaccination est l'un des grands succès de la santé publique. Des millions de vies ont pu être sauvées grâce à ce geste de prévention. En France, l'arrêt de la transmission, voire l'élimination de certaines maladies infectieuses est possible si chacun recourt à la vaccination pour se protéger mais aussi pour protéger les autres, enfants et adultes plus fragiles du fait de leur âge ou de leur état de santé et qui ne peuvent être vaccinés. Être à jour dans ses vaccinations, c'est être protégé toute la vie.

À quoi ça sert la vaccination?

Le principe de la vaccination



La vaccination est le moyen de prévention le plus efficace aujourd'hui pour lutter contre certaines maladies infectieuses (tétanos, rougeole, coqueluche, méningite...). Elle permet de se protéger soi-même et protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles de son entourage (nouveau-nés, femmes enceintes, personnes qui souffrent d'une affection chronique ou temporaire contre-indiquant la vaccination, personnes âgées).

Source : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé INPES

Quelles sont les maladies évitables par la vaccination ?

La vaccination permet aujourd'hui de se protéger contre de nombreuses maladies comme :

- > La diphtérie
- > Le tétanos
- > La coqueluche
- > La poliomyélite
- > Les infections à papillomavirus humains (HPV)
- > La **rougeole**
- > Les oreillons
- > La rubéole
- > La varicelle
- > L'**hépatite B**
- > Les infections à pneumocoque
- > Les infections à **méningocoque**
- > La **grippe**

Pourquoi se faire vacciner alors que certaines des maladies à prévention vaccinales ont quasiment disparu en France ?

Si certaines maladies comme la poliomyélite ont disparu en France, elles sont encore présentes dans certains pays d'Afrique ou d'Asie. Avec le nombre croissant de voyageurs français vers ces destinations, cette maladie pourrait réapparaître et se diffuser à partir des personnes non vaccinées ou n'ayant pas effectué leurs rappels. À leur retour, celles-ci pourraient contaminer des groupes de personnes non ou insuffisamment vaccinés, et ainsi propager la maladie en France.

C'est ce qui s'est produit en Syrie où en novembre 2013, 13 cas de poliomyélite ont été

déclarés par l'OMS alors qu'aucun cas n'avait été signalé dans ce pays depuis 1999. Cette situation est très probablement liée à l'interruption des campagnes de vaccinations en 2012 dans ce pays depuis le début de la guerre.

Non, les maladies telles que la rougeole, les oreillons et la rubéole sont des maladies graves qui peuvent entraîner de sérieuses complications à la fois chez les enfants et chez les adultes. Elles peuvent provoquer des pneumonies, des encéphalites, des cécités, des diarrhées, des infections auriculaires, le syndrome de rubéole congénitale (si une femme est infectée par la rubéole en début de grossesse), ou pire, la mort.

Toutes ces maladies et les souffrances qui leur sont associées peuvent être évitées grâce aux vaccins. À défaut de vaccination contre ces maladies, les enfants et les adultes sont inutilement vulnérables.

La vaccination comporte-t-elle des risques ?

Les études menées sur les vaccins ne montrent pas de risque plus important de développer une maladie après avoir été vacciné chez les vaccinés que chez les non vaccinés. Plusieurs centaines de millions de personnes sont vaccinées chaque année en France et dans le monde sans développer de maladies particulières. Il peut arriver qu'une personne développe une maladie après s'être fait vacciner, mais de très nombreuses études menées dans le monde permettent de mettre en évidence l'absence de lien entre la vaccination et l'apparition d'une maladie grave. Le vaccin est un médicament. Comme pour tous les médicaments, il peut y avoir des effets indésirables. Les plus fréquents sont une petite fièvre et une douleur au point d'injection. Les effets secondaires graves sont rares et beaucoup plus faibles que ceux que peuvent causer la maladie contre laquelle protège le vaccin. Cependant, il existe des circonstances où l'on ne peut pas faire certains vaccins : c'est ce qu'on appelle les contre-indications. Le médecin vérifiera si vous ou votre enfant pouvez ou non être vacciné au moment voulu.

Est-ce que je peux être malade après avoir été vacciné ?

Comme tous les médicaments, les vaccins peuvent avoir des effets indésirables. La plupart d'entre eux sont habituellement sans gravité et passagers : une douleur au point d'injection voire au bras ou une légère fièvre qui disparaissent généralement en moins de deux jours après la vaccination. Les manifestations post-vaccinales graves sont extrêmement rares (et elles font l'objet d'un suivi et de recherches approfondies).

Les dangers liés aux maladies évitables par la vaccination sont beaucoup plus grands que les risques d'une réaction sévère à un vaccin.

Avoir ses vaccins à jour, faire un rattrapage, qu'est-ce que ça veut dire



Avoir ses « vaccins à jour », c'est avoir reçu les vaccins recommandés en fonction de son âge et avec le bon nombre d'injections pour être protégé.

Contrairement à ce que l'on peut penser, il n'est pas nécessaire de tout recommencer si l'on a oublié un rappel. Il suffit simplement de reprendre la vaccination au stade où elle a été interrompue et de procéder à un « rattrapage ».

Pour être sûr de savoir où on en est dans sa vaccination, il est important de faire inscrire les vaccinations dans son carnet de santé ou dans son carnet de vaccination. Cela permet de savoir précisément contre quelles maladies infectieuses on a été vacciné et à quelle date.

Non, les vaccins recommandés et les vaccins obligatoires sont aussi utiles et importants les uns que les autres.

Avant les années 70, les pouvoirs publics ont imposé certaines vaccinations par la loi (c'est le cas des vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la polio en 1938, 1940 et 1964) à une période où elles étaient très fréquentes et responsables d'une mortalité importante ou de séquelles chez les malades guéris. Elles ont permis de réduire considérablement le nombre de cas et la mortalité due à ces maladies.

Depuis la fin des années 60, afin de prendre en compte l'évolution de la société, les pouvoirs publics ont souhaité que les citoyens fassent leurs propres choix de santé en matière de vaccination en ayant les éléments pour décider. Le rôle des pouvoirs publics est d'informer la population des bénéfices et des inconvénients éventuels de la vaccination, et de recommander les vaccinations qui sont nécessaires pour les protéger des maladies infectieuses concernées et ainsi protéger leur santé.

Les pouvoirs publics sont responsables de la santé publique (la santé collective des personnes résidants en France). Pour éviter les épidémies, la réapparition de certaines maladies, ou encore protéger la population, ils imposent des règles sanitaires obligatoires : certains métiers requièrent l'administration de vaccins pour être exercés (professions médicales, services funéraires, service de secours, vétérinaires,...) et les enfants doivent avoir reçu la diphtérie, tétanos et polio (DTP) avant leur entrée en collectivité (en crèche, à école...). Ces vaccinations sont obligatoires.

Source: [INPES.SANTEPUBLIQUEFRANCE.FR](https://www.inpes.santepubliquefrance.fr) 

Article rédigé par Dr S. BIERENT, médecin du Centre de Promotion de la Santé de l'Aisne



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ **03 23 59 90 00**

@ **CONTACTEZ-NOUS**

